



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B

Numéro de référence : 2006-5101
Demande : Catégorie B, sous-catégorie 1.3 (Nouvelle source d'approvisionnement du titulaire actuel et Spécifications ou processus de fabrication)
Produit : Fongicide thiophanate-méthyle de qualité technique
Numéro d'homologation : 22710
Matière active (m.a.) : Thiophanate-méthyle de qualité technique (98,3 %)
Numéro de document de l'ARLA : 1448768

Contexte

La source originale de la matière active de qualité technique thiophanate-méthyle (Thiophanate-Methyl; n° d'homologation 22710), a été homologuée pour la première fois en 1973.

But de la demande

La présente demande vise à modifier la garantie de thiophanate-méthyle de qualité technique pour indiquer non plus une garantie minimale, mais une garantie nominale. La garantie de 95 % indiquée sur l'étiquette actuelle est la garantie minimale. Le titulaire demande que soit plutôt indiquée la garantie nominale, qui est de 98,3 %. Le fongicide thiophanate-méthyle de qualité technique n'est pas offert sur le marché, mais il est la matière active dans les préparations commerciales suivantes : Senator 70WP (n° d'homologation 25343), Senator 70WP1 (n° d'homologation 12279), Senator 70WP WSB1 (n° d'homologation 27297), Senator PSPT (n° d'homologation 26236), Senator MUP (n° d'homologation 27539) et Senator PSPT1 (n° d'homologation 14599).

Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Thiophanate-méthyle
Nom chimique selon l'IUPAC : 4-4'-(*o*-phénylène)bis(3-thioallophanate) de diméthyle
Nom chimique selon le CAS : [1,2-phénylènebis(iminocarbonothioyl)]bis[carbamate] de diméthyle

Propriétés du fongicide thiophanate-méthyle de qualité technique

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Poudre blanche à brun clair
Concentration nominale	98,3 %
Odeur	Légère odeur de soufre
Masse volumique	1,4 – 1,6 g/cm ³
Pression de vapeur	6,6 × 10 ⁻⁸ mm Hg
pH	5,0 – 8,0
Solubilité dans l'eau	Quasi insoluble
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol-eau	12,8

Les exigences en matière de données sur la chimie du fongicide thiophanate-méthyle de qualité technique sont remplies.

Évaluations sanitaires

Aucune donnée toxicologique n'était requise, les résultats de l'examen des données chimiques ayant confirmé la nature de la matière active et la concentration nominale de 98,3 % indiquée sur l'étiquette. Comme ni le site de fabrication, ni les processus de fabrication de cette matière active n'ont fait été modifiés, le profil toxicologique du fongicide thiophanate-méthyle de qualité technique ne devrait pas changer.

La demande visant à modifier la garantie du fongicide thiophanate-méthyle de qualité technique ne devrait pas entraîner de modification de la quantité de résidus dans les cultures destinées à la consommation humaine ou animale traitées avec des préparations commerciales renfermant le fongicide thiophanate-méthyle de qualité technique. Par conséquent, on ne prévoit aucune augmentation de l'exposition au thiophanate-méthyle par le régime alimentaire.

Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale n'était pas requise car le profil d'emploi, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier de traitement, n'a pas été modifié; en outre, les données sur les propriétés chimiques du fongicide thiophanate-méthyle de qualité technique ont été validées dans le cadre de l'évaluation des propriétés chimiques.

Évaluation de la valeur

Une telle évaluation n'est pas requise pour les matières actives de qualité technique.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que le fongicide thiophanate-méthyle de qualité technique était admissible à l'homologation, avec une garantie nominale de 98,3 % (de matière active).

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

- 1291282 2006, Product Chemistry DACO 2.1 to 2.10 for Thiophanate-methyl, E20060001-R, MRID: N/A, DACO: 2.1,2.10,2.2,2.3,2.3.1,2.4,2.5,2.6,2.7,2.8,2.9
- 1291287 2006, Submission of Samples of Analytical Standards and Residues of Concern of Thiophanate-methyl, E20060008-R, MRID: n/a, DACO: 2.15

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.